



Compte rendu du conseil municipal

Séance du mardi 22 septembre 2009

N°6

Tous les conseillers sont présents

Remplacement d'un adjoint au maire

Par lettre en date du 8 septembre 2009 adressée au maire de Francheville, le Préfet de la Région Bourgogne a accepté la démission de M. Philippe Duthu de ses fonctions de 3ème adjoint et conseiller municipal.

Sur proposition du maire et après délibérations successives, le conseil décide à l'unanimité, de porter à trois le nombre d'adjoints, de procéder à l'élection de ce 3ème adjoint sans avoir recours à des élections municipales complémentaires (Art. L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Hubert MONY présente sa candidature au poste de 3ème adjoint et après vote des conseillers, il est élu, dès le premier tour, par 9 voix pour et une abstention.

Salle de rencontres et de loisirs

Comme indiqué dans le dernier précédent numéro (n°5), mercredi 16 septembre, le maire, les adjoints, les conseillers Sylvain Desbois et Eric Févret, ainsi que M. Drubigny du CAUE ont reçu, en mairie, les 4 architectes retenus parmi les 18 candidatures pour notre projet de construction d'une salle de rencontres et de loisirs.

Le maire présente aux conseillers un compte rendu de ces auditions et expose les différentes missions et honoraires concernant chaque candidat. Leurs références sont également examinées.

Parmi les auditionnés, deux architectes retiennent notre attention :

M. QUIROT de l'agence BQ + A installée à Pesmes

M. THEVIGNOT de l'agence A2A installée à Dijon.

Après un long échange sur les prestations de chacun, la préférence est accordée à M. QUIROT. Cet architecte a réalisé de nombreuses constructions associant des matériaux simples et économiques en énergie. Il a déjà réalisé plusieurs constructions collectives, dont les salles des fêtes d'Arc et Senans (39), et de Valay (70).

Dés que M. Quirot aura réalisé une esquisse du bâtiment, une réunion publique sera organisée afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et y apporter ses observations.

Limitation de certains usages de l'eau

La préfecture informe que les mesures prises en juin et juillet afin de préserver la ressource en eau dans le département de la Côte d'Or, sont maintenues, voire aggravées sur certains bassins. L'arrêté du préfet est affiché en mairie.

Affouages 2010

Les inscriptions seront prises en Mairie jusqu'au **14 octobre** (date limite).

Tarifs: 35€ pour 1 affouage et 18€ pour 1/2 affouage. Le paiement est impératif à l'inscription.

Horaires du secrétariat : mercredi de 10 h à 12 h et samedi de 11 h à 12 h. Tél. 03.80.35.07.78.

Site internet : www.mairie-francheville21.fr

Mèl : secretariat@mairie-francheville21.fr